

Systeme éducatif français

Un article de Wikipédia, l'encyclopédie libre.

Aller à : [Navigation](#), [rechercher](#)

Systeme éducatif en France

Organisme de tutelle	Ministère de l'Éducation nationale Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Luc Chatel
Ministre de l'Éducation nationale	
Budget	66 milliards d'euros
Langues	Français exclusivement
Systeme centralisé Loi en vigueur	1881 - Lois Ferry 2005 - Loi Fillon
Public / privé	2 millions d'élèves en écoles privées (primaire + secondaire) pour la plupart confessionnelles, et subventionnées
Alphabétisation ()	99 %
• Hommes	99 %
• Femmes	99 %
Obligation scolaire	6 à 16 ans, Instruction à la maison admise
• Élèves scolarisés	13,5 millions
• Primaire	6,64 millions
• Secondaire	4,63 millions + 331 000 apprentis
• Supérieur	2,23 millions
Pourcentage de diplômés	
• Secondaire	41,2 %
• Supérieur	19,9 %
Source : Ministère Éducation nationale (Chiffres 2009 / 2010)	

Le **systeme éducatif français** s'est considérablement démocratisé durant le XX^e siècle. Depuis [1959](#) (réforme [Berthoin](#)), l'[instruction y est obligatoire](#) de 6 à 16 ans. Elle est dispensée dans toutes sortes d'établissements scolaires, relevant pour la plupart du [ministère de l'Éducation nationale](#), et parfois au sein de la famille dans le cadre légal de l'[école à la maison](#).

Les effectifs totaux d'élèves et d'étudiants atteignent 15 millions, c'est-à-dire qu'un quart de la population suit des études. Le coût de l'éducation représente 6,6 % du [PIB](#) de la France en 2008 (7,6 % en 1995) [\[1\]](#), dont 54,1 % dépendent du ministère de l'Éducation Nationale en 2008 (contre 61 % en 1980)[\[2\]](#). En 2008, selon l'[INSEE](#), 69,2 % des Français possèdent un diplôme égal ou inférieur au bac en France et 19,9 % seulement sont titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat[\[3\]](#).

Selon le [programme PISA](#) de comparaison des systemes éducatifs nationaux, les résultats du systeme éducatif français sont en recul par rapport aux autres États membres de l'[OCDE](#)[\[4\]](#).

Sommaire

[Erreur! Référence de lien hypertexte non valide.]

- [1 Histoire](#)
- [2 Organisation générale](#)
 - [2.1 Financement et prérogatives](#)
 - [2.1.1 Les compétences des collectivités territoriales](#)
 - [2.1.2 Les compétences partagées](#)
 - [2.1.3 Les compétences de l'État](#)
 - [2.1.3.1 En dehors de la France](#)
 - [2.1.4 L'enseignement privé](#)
 - [2.1.5 Cas particulier de la Nouvelle-Calédonie](#)
 - [2.2 Recrutement et formation des enseignants](#)
 - [2.3 Coût et financement](#)
- [3 Organisation scolaire](#)
 - [3.1 L'enseignement primaire](#)
 - [3.1.1 L'école maternelle](#)
 - [3.1.2 L'école élémentaire](#)
 - [3.1.3 Prise en charge de la difficulté scolaire](#)
 - [3.1.4 La scolarisation des élèves en situation de handicap au primaire](#)
 - [3.2 L'enseignement secondaire](#)
 - [3.2.1 Prise en charge de la difficulté scolaire](#)
 - [3.2.2 La scolarisation des élèves en situation de handicap](#)
 - [3.3 L'enseignement supérieur](#)
- [4 Les débats actuels](#)
 - [4.1 La démocratisation est-elle positive?](#)
 - [4.2 La question du libre choix et de l'autonomie de l'école](#)
 - [4.3 Les rythmes scolaires](#)
- [5 Quelques chiffres](#)
- [6 Notes et références](#)
- [7 Voir aussi](#)
 - [7.1 Articles connexes](#)
 - [7.2 Liens externes](#)

Histoire[[modifier](#)]

Article détaillé : [Histoire de l'éducation en France](#).

En raison des enjeux politiques, économiques, sociaux, idéologiques et culturels posés par l'enseignement en France, l'histoire du système éducatif français est caractérisée par l'alternance d'évolutions lentes et progressives avec des changements plus brutaux, produits par des réformes volontaristes. Historiquement, l'une des plus marquantes et connues de ces réformes est celle intervenue suite à la mise en application des [lois Jules Ferry](#) en 1881-1882, qui affirment l'obligation de l'instruction, la gratuité et la laïcité de l'enseignement public.

Organisation scolaire[[modifier](#)]

Le système éducatif est divisé en plusieurs niveaux : primaire (maternel et élémentaire), secondaire, professionnel, apprentissage et supérieur. Il faut prendre également en compte la formation continue



L'enseignement supérieur[[modifier](#)]

[/wiki/Fichier:Enseignement_sup%C3%A9rieur_fran%C3%A7ais.png](#)
[/wiki/Fichier:Enseignement_sup%C3%A9rieur_fran%C3%A7ais.png](#)



[/wiki/Fichier:Enseignement_sup%C3%A9rieur_fran%C3%A7ais.png](#)

[/wiki/Fichier:Enseignement_sup%C3%A9rieur_fran%C3%A7ais.png](#) Filières principales de l'enseignement supérieur français.

Article détaillé : [études supérieures en France](#).

Le [baccalauréat](#) est le premier diplôme (*grade*) universitaire bien qu'il couronne une scolarité secondaire ^[réf. souhaitée]. Une fois obtenu, l'élève peut devenir étudiant. Il a la possibilité de choisir des études courtes et obtenir, en deux ans, un [brevet de technicien supérieur](#) ou un [diplôme universitaire de technologie](#) dans un secteur spécialisé du tertiaire ou technologique.

Les universités proposent des formations dans tous les domaines en vue d'obtenir une [licence](#) (Bac+3), un [master](#) (Bac+5) ou un [doctorat](#) (Bac+8) ou des diplômes spécialisés (professions de santé par exemple).

De nombreuses [grandes écoles](#) proposent des formations exigeantes et un diplôme prestigieux à bac+5. On peut y accéder directement après le bac ou après deux années de [classes préparatoires](#) et un concours. Certains [grands établissements](#) comme le [Collège de France](#) et le [Conservatoire national des arts et métiers](#) proposent des formations non diplômantes de très haut niveau.

Du début des années 1980 à la fin des années 1990, les effectifs de l'enseignement supérieur sont passés de 1,2 million à 2,1 millions^[30].

Aujourd'hui, les universités française se heurtent à un fort échec des étudiants en premier cycle (environ 30 % d'échec à la licence dans les formations généralistes), principalement parmi les étudiants issus d'un milieu modeste^[31]. Une des causes de ces échecs est à rechercher dans la manière dont sont orientés les lycéens, surtout les plus faibles. Les filières courtes universitaires ou technologiques sont autorisées à sélectionner leurs élèves. Elles écartent donc les plus fragiles. Conçues au départ comme un débouché pour les élèves issus des filières technologiques et professionnels, elles accueillent jusqu'à deux tiers d'élèves issus des filières générales. Les premiers se rabattent donc sur les premiers cycles généralistes des universités pour lesquels ils sont peu préparés ce qui explique un échec massif mais sans surprise de ces étudiants, près de 80 %^[32]. En revanche, les élèves issus des filières secondaires généralistes, même dans le cadre d'un cursus non sélectif, obtiennent un diplôme à 80 % dans la mesure où leur niveau est plus en adéquation avec les attentes du système universitaire.

La démocratisation des études supérieures n'a en rien modifié le taux de chômage des jeunes qui fluctue entre 20 et 25 % pour les 16-25 ans^[30]. L'idée s'est donc imposée que les diplômés supérieurs sont de simples marqueurs sociaux, enrichissants du point de vue personnel mais inefficaces au niveau de la société dans son ensemble. Mais les taux de chômage semblent des indicateurs trop simplistes^[33]. En effet, il faut bien remarquer les jeunes de 16-24 ans exclus du marché du travail sont les moins diplômés ou n'ont commencé à chercher du travail que depuis quelques mois^[34]. Il convient donc de mesurer le taux de chômage par niveau d'études.

Les débats actuels[[modifier](#)]

Parmi les débats actuels figurent celui sur l'impact de la démocratisation ainsi que la question du libre choix des écoles et de l'autonomie des établissements. Ces questions sont fortement disputées et leur pertinence fait elle-même débat.

La démocratisation est-elle positive?[[modifier](#)]

La réforme du collège unique permettant à toute une classe d'âge de suivre le premier cycle du secondaire a commencé à la fin des années 1950 mais ne s'est achevée qu'à la fin des années 1980. Elle a été suivie par la démocratisation des études secondaires au lycée. En 1985, [Jean-Pierre Chevènement](#), alors ministre de l'[Éducation nationale](#) lance le mot d'ordre: « 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat », objectif repris de manière presque identique par son successeur, [René Monory](#) et repris par la [loi d'orientation scolaire de 1989](#) par [Lionel Jospin](#), alors ministre de l'EN. S'ensuit une décennie de fort développement des lycées et des premiers cycles universitaires^[35]. L'innovation la plus marquante de la période est la création du baccalauréat professionnel en 1987. Il permet aux titulaires d'un [BEP](#) ou d'un [CAP](#) de compléter leurs études secondaires et même d'envisager des classes post-bac. De 1987 à 1995, le nombre de bacheliers passe de 300 000 à 500 000. 40 % de cet accroissement s'explique par le succès des bacs professionnels^[36].

Cette démocratisation, très populaire parmi les classes sociales qui n'avait précédemment qu'un accès limité à ces diplômes, a suscité de nombreux reproches. Un des principaux consiste à dire qu'elle produirait l'inverse des effets escomptés, c'est-à-dire qu'elle accroîtrait les inégalités de destins entre les enfants des différents milieux sociaux. Les meilleurs élèves des milieux modestes seraient noyés dans la masse des élèves en difficultés et seraient incités à la médiocrité^[37]. Les enquêtes menées à ce sujet infirment cette assertion^[38]. Les enfants des milieux modestes ont profité de la démocratisation de l'enseignement supérieur dans les années 1980^[39]. Mais les enfants des classes modestes sont également les plus nombreux à échouer dans les premiers cycles universitaires^[40].

La deuxième critique est celle de la dévalorisation des diplômes. Pour Marie Duru-Bellat^[41] les diplômes se dévaloriseraient au fur et à mesure que le nombre de diplômés augmenterait. Cette thèse n'a jamais été confirmée par les études. D'ailleurs, les plus formés ont de meilleurs salaires que les moins bien formés^[42]. Enfin dans les années 1990, le taux de chômage des diplômés est resté trois fois inférieur à celui des non-diplômés alors que les

différences entre les coûts d'embauche des diplômés et des non-diplômés est resté le même[43]. On peut expliquer ce phénomène par le fait que les emplois qui sont détruits sont en général peu qualifiés alors que les emplois créés requièrent une qualification[44]. Dans la même période la proportion d'emplois précaires augmente de 20 % pour les diplômés et de 60 % pour les non-diplômés[45]. En France comme ailleurs les tensions sur le marché du travail avantagent toujours les mieux formés[46].

Études supérieures en France

Un article de Wikipédia, l'encyclopédie libre.

Aller à : [Navigation](#), [rechercher](#)

En France, les **études supérieures** prennent une forme particulière, avec de nombreuses formations hors des universités.

L'accès au premier cycle d'études supérieures des universités est de droit[[réf. nécessaire](#)] pour tous les [bacheliers](#) ou titulaire d'un diplôme d'accès aux études supérieures : 98% des bacheliers généraux, 90% des bacheliers technologiques et 45% des bacheliers professionnels poursuivent leurs études.

La dépense publique annuelle par étudiant en 2007 est de 10 150 € (en progression de 3,5% par rapport à 2006), ce qui place la France en dessous de la moyenne des pays de l'[Organisation de coopération et de développement économiques](#) (OCDE) et masque une grande diversité puisque les chiffres varient de 7 840 € pour les universités à parfois plus de 20 000 € pour certaines « [écoles supérieures](#) ». Toutefois, cette dépense est en progression constante et a augmenté de 33 % en 25 ans.

Le dispositif français est caractérisé par une double coupure. D'une part, le service public de l'enseignement supérieur est assuré par les universités ouvertes à tous (sauf les études de santé) et par les « [grandes écoles](#) » qui recrutent les étudiants par concours (à la différence des universités dont la sélection se fait en cours de cursus).

D'autre part, la recherche est assurée à la fois par les [établissements publics à caractère scientifique et technologique](#) (EPST) spécialisées et par les universités qui assurent une double mission d'enseignement et de recherche.

L'ensemble dessine un paysage complexe et peu lisible.